



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médicaments

Question écrite n° 91289

Texte de la question

Mme Michèle Delaunay interroge Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la date de commercialisation du médicament Sativex. Ce médicament anti-spasticité et anti-douleur, mélange de deux composants du cannabis, le THC et le cannabidiol, n'est pas disponible en pharmacie. Pourtant, depuis le 8 janvier 2014, l'Agence nationale de sécurité du médicament lui a octroyé une autorisation de mise sur le marché. La commercialisation devait être effective au premier trimestre 2015. Ce traitement, un spray buccal, est prescrit par un neurologue et un rééducateur hospitalier. Il peut être utilisé chez certains patients atteints de sclérose en plaques, pour soulager les contractures sévères (spasticité) résistantes aux autres traitements et les difficultés respiratoires. Il est autorisé dans 17 pays d'Europe. Le frein à la commercialisation de ce médicament attendu depuis de longues années par les 5 000 personnes atteintes par cette maladie serait causé par un désaccord entre les autorités sanitaires, le Comité économique des produits de santé et le laboratoire Almirall sur le prix de vente. Elle lui demande de lui indiquer sous quels délais et à quel prix ce médicament sera commercialisé en France.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Delaunay](#)

Circonscription : Gironde (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91289

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 novembre 2015](#), page 8414

Question retirée le : 21 juin 2016 (Retrait à l'initiative de l'auteur)